

Procès-verbal du Sénat

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **153 (1973)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I

Procès-verbal du Sénat - Senats-Protokoll
Processo verbale del Senato

de la 68ème Séance du Sénat de la
Société Helvétique des Sciences Naturelles
au Palais Fédéral, Berne, le 12 mai 1973

* * *

Ouverture de la séance 10 h. 15

Président: Prof. A. Lombard, Président Central
Présents: 84 membres du Sénat ou leurs suppléants
Procès-verbal: Mlle M. Vogel, secrétaire

* * *

ORDRE DU JOUR:

- 1) Ouverture de la Séance
- 2) Constitution du bureau
- 3) Approbation des procès-verbaux 1972
 - 3.1) Séance extraordinaire du Sénat du 5.2.72
 - 3.2) 67ème Séance du Sénat du 13.5.72
- 4) Rapport du Président du Comité Central
 - 4.1) Etat de la Société
 - 4.2) Propositions de programme du Comité Central en vue de la requête et prévisions d'activité de la SHSN de 1975 - 79
- 5) Acceptation des comptes 1972, rapport des vérificateurs de comptes
- 6) Informations du Trésorier
 - 6.1) Crédit 1973
 - 6.2) Prospective et enquête auprès des organismes SHSN
- 7) Budget 1974
- 8) Communications du Secrétaire Central
 - 8.1) Nouvelles Commissions, Sociétés etc. envisagées
 - 8.2) Représentation des Comités nationaux au Sénat

9) Nouvelles Commissions, Sociétés et nouveaux Comités

- 9.1) Société spécialisée: SAGUF (Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung)
- 9.2) Comité Suisse de l'EPA (European Photochemistry Association)
- 9.3) Comité Suisse de l'IGCP (International Geological Correlation Programme)

1) Ouverture de la Séance

Le Président central, M. A. Lombard, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. les Délégués du Parlement et du Conseil Fédéral, le Directeur de la Division de la Science et de la Recherche, les Délégués des Sociétés faïtières et les membres du Sénat.

Il soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée, en l'informant que les points 2 et 3 seront inversés. L'ordre du jour est alors accepté.

2) Constitution du bureau

Sont élus:

Secrétaire: Prof. Hj. Huggel

Scrutateurs: Prof. W. Arber et Prof. Ph. Lacroix

3) Approbation des procès-verbaux 1972

3.1) Séance extraordinaire du Sénat du 5.2.72

3.2) 67ème Séance du Sénat du 13.5.72

Les deux P.V. sont acceptés, avec une abstention.

4) Rapport du Président du Comité Central

4.1) Etat de la Société

Transmission de la demande de crédits au D.I.

Les crédits demandés à la Confédération pour 1974 vous ont été communiqués. En 1971, le C.C. avait de lui-même adapté les demandes de ses Commissions et Sociétés à la somme allouée par le Département de l'Intérieur. La méthode s'est avérée défavorable et depuis 1972, le C.C. transmet intégralement le total des crédits demandés par les Commissions, Sociétés, Comités et par l'administration centrale. Il estime que c'est à la Confédération de prendre connaissance de nos besoins financiers, d'allouer la somme annuelle et de réaliser ainsi la différence entre le crédit dont nous avons besoin et celui qu'elle nous accorde.

La somme intégrale demandée suivant cette méthode est considérable et dépasse de beaucoup ce qui nous est alloué. Aussi, certains esprits critiques ont-ils qualifié cette demande d'utopique et d'illusoire. Ils n'avaient pas compris le sens de l'opération. Celle-ci s'est montrée positive puisque vous aurez pu constater l'augmentation du crédit 1973 par rapport à celui de 1972.

Cette augmentation n'est cependant qu'apparente; elle comporte un risque certain pour l'autonomie de nos décisions et le C.C. en est conscient. Les sommes telles que le crédit pour l'IHES (Bures s/Yvette) les cotisations pour les U.I. et celles attribuées aux Commissions géologique et géotechnique sont en fait imposées par la

Confédération. Le montant n'a pas été discuté en notre présence et notre Société n'a qu'un rôle de boîte aux lettres. Si l'on étendait cette méthode aux autres crédits, on verrait la Confédération se substituer à nous et notre rôle dans ce domaine deviendrait insignifiant. Il se créerait des inégalités parmi nos Commissions et Sociétés puisque certaines auraient un crédit fédéral direct garanti alors que les autres seraient réduits. Le cas existe déjà et inquiète le C.C..

Cette remarque faite, nous constatons le progrès accompli et l'aide apportée par le D.I..

Le budget 1974 sera présenté selon la même méthode.

Affaires internes

La structure de notre Société est complexe. Pour en faciliter la compréhension, le C.C. publiera dans le bulletin "Politique de la Science" un résumé et des organigrammes. Ce bulletin vous sera distribué dès sa parution.

Le Secrétariat général s'est acquitté de ses lourdes tâches à notre satisfaction. Grâce à cet organisme, la coordination est assurée entre les Sociétés faîtières dont nous faisons partie, les instances fédérales, le Conseil Suisse de la Science et le Fonds National.

La requête au D.I. est en cours d'élaboration et sera présentée au cours de l'été. Il a fallu dépouiller les réponses à l'enquête sur les besoins financiers et les projets de développement jusqu'en 1979.

Les résultats résumés vous seront communiqués dans la deuxième partie de ce rapport.

Une liste des manifestations scientifiques en Suisse a été établie et distribuée. Il est demandé au Sénat de donner son avis sur l'utilité de ce document.

Le Comité Central s'est réuni chaque semaine et a traité de nombreux problèmes touchant à la gestion de la Société:

Budgets 1973 et 1974, crédit annuel, requête, réorganisation et révision des statuts et coordination.

Les informations qui suivent concernent l'essentiel de ces questions.

Transformation des Commissions géologique et géotechnique

Le D.I. et la Division de la Science et de la Recherche en particulier, ont poursuivi leurs études en vue de la création d'un Service géologique fédéral. La DSR a établi un avant-projet qui a été soumis aux membres des Commissions. Celles-ci se sont déclarées d'accord sur le principe et ont apporté de légères modifications de détail. Le projet est actuellement revenu au D.I.. Sa réalisation soulève de grosses difficultés d'emplacement, de locaux et de

financement.

Les Commissions ont leur crédit 1973 qui est assuré par le D.I.. Le C.C. le transmet, avec les réserves émises plus haut. Il a demandé à ce que la somme soit sortie du budget de la SHSN mais n'a pas encore reçu de réponse positive bien que le D.I. soit favorable à cette proposition.

Crédits de recherche de la SHSN et du Fonds National - Coordination

Plusieurs séances de coordination ont eu lieu entre ces deux instances en présence de représentants du D.I., du Conseil Suisse de la Science, de la SSSH et de l'ASSM. Nous étions représentés par le C.C., le Secrétaire général et notre Commission de recherche. Le but était d'établir les compétences respectives des Sociétés et du F.N. sur divers points discutables. En voici les principaux, en mentionnant les décisions finales lorsqu'elles ont été prises. Plusieurs cas sont encore en suspens.

- 1) Subvention de recherches à but précis et limité, réalisables dans un temps limité.
Attribué au FN.
- 2) Financement de projets scientifiques dans l'intérêt du pays pour autant qu'ils ne sont pas réservés aux instances officielles.
Reviennent à la SHSN et à la SSSH.
- 3) Bourses aux jeunes chercheurs dont les études sont terminées.
Reviennent aux Commissions de Recherche des deux Sociétés, avec crédit du FN.
- 4) Représentation de la Suisse aux congrès et réunions internationales scientifiques. Suivant les nouvelles dispositions du D.I., ce sont seulement la SHSN et la SSSH qui sont habilitées à représenter la Suisse. Les Sociétés faïtières subventionnent ces délégations. Le Conseil fédéral ne désigne que ses propres représentants officiels.
- 5) Subvention de périodiques scientifiques.
Ceux-ci dépendent plus ou moins directement des Sociétés faïtières qui assument ces subventions. Le F.N. n'intervient pas globalement mais suit son propre règlement des publications.
- 6) Financement de projets concernant le développement des Sciences dans de larges milieux, en particulier chez les jeunes, non universitaires.
Ces projets sont à l'étude et figurent dans la requête.
La SHSN s'y intéresse directement.
- 7) Subvention de cours et symposiums de formation continue. Les cours post-diplômes à caractère de recyclage sont exclus au profit de réunions courtes, d'un niveau de recherche avancées, comprenant si possible une participation étrangère.

La SHSN s'estime compétente. La décision sera prise par des experts. Une entente avec les universités est nécessaire de cas en cas.

- 8) Aide aux frais de participation à des congrès à l'étranger. Seuls seront retenus les congrès de portée mondiale et multinationale. Le problème est encore en suspens et se réglera non seulement entre Sociétés faïtières et FN mais encore avec les cantons, l'administration et le secteur privé.
- 9) Financement de congrès internationaux en Suisse. La question est reprise dans la requête et demande une réponse. Son coût peut être extrêmement élevé et dépasser nos moyens, mais il faut une instance qui coordonne et évite la mendicité pour trouver les fonds nécessaires. A titre provisoire, on peut admettre que le FN subventionne les congrès organisés dans le cadre de ses projets. Le reste reviendrait aux Sociétés faïtières.
- 10) Financement de l'échange de savants avec l'étranger. Une partie revient aux Universités. Le FN peut intervenir pour des séjours de courte durée. Notre Société s'est montrée très réticente. Le cas est en suspens.
- 11) Coordination et financement de programmes nationaux et internationaux de recherches auxquels participent plusieurs groupes de chercheurs. Il s'agit par exemple de programmes de l'ICSU. La solution doit résulter d'une étroite entente entre les Sociétés faïtières et le FN. Ce dernier est déjà intervenu pour aider de tels projets (Recherches sur les tumeurs, Biologie moléculaire). Il est même envisagé de fonder une Commission très représentative formant un noyau (Kernkommission) au niveau des Secrétariats. Elle ferait des propositions aux organes directeurs qui prendraient les décisions.

Les questions suivantes restent ouvertes:

- 12) Subvention de publications. L'aide aux périodiques est déjà réglée et se trouve exposée plus loin dans les motifs de la Requête. Le C.C. a défini sa politique des publications, j'en parlerai plus loin. L'encouragement à publier ne doit conduire ni à une fâcheuse concurrence ni à de la confusion. C'est pourquoi le C.C. prévoit un futur organe de contrôle. Répétons encore ici très clairement que le problème des thèses est mis à part et ne peut être résolu que de cas en cas, avec une grande réserve. Le C.C. est très positif dans son projet d'aide aux publications ainsi qu'il l'a prévu pour son plan 1975 - 79. Il exercera cependant un contrôle pour éviter les demandes simultanées de nos

Commissions et Sociétés au FN et à son propre budget. Ces informations appelleront des remarques et des compléments. Le C.C. en prendra connaissance et répondra. Pour l'instant, j'insiste sur l'obligation absolue qu'ont les Commissions et Sociétés de mentionner explicitement dans leurs budgets le fait qu'une demande est adressée parallèlement au FN ou à une autre source de financement.

13) Révision des statuts.

Cette révision doit se faire sur un plan fondamental et non pour quelques paragraphes. Elle tiendra compte des nouvelles structures qu'entraînera la réalisation de la requête. Ces changements seront étudiés par une Commission ad hoc et proposés à nos assemblées pour approbation. Il est prématuré d'en parler en détail pour l'instant, sauf pour mentionner que le statut des membres sera revu et simplifié. De nouveaux postes sont prévus au Comité Central. Des délégués adjoints aux membres existants actuellement pourraient être notamment:

- Délégué à la trésorerie, budgets et dépenses
- " aux publications, périodiques et sociétés cantonales
- " aux organisations internationales, congrès et symposiums
- " aux enquêtes d'information selon le CSS à la gestion du patrimoine, à son développement
- " aux conférences et diffusion scientifique
- " à l'encouragement de la recherche chez les jeunes
- " aux statuts et organisation de la Société

Les projets du Comité Central rejoignent ainsi certains suggestions qui nous ont été faites, en particulier par M. Steinlin.

Les autres modifications envisagées sont destinées à clarifier la composition actuelle de la Société. Il faut mieux distinguer d'une part ce qui est relatif à la recherche et à la gestion des Commissions et Sociétés spécialisées et d'autre part encore ce qui comprend les Sociétés cantonales et leurs activités.

On envisage encore un groupe d'activités académiques avec les relations internationales.

Une autre mesure d'ordre consiste à grouper les commissions et sociétés par disciplines générales.

Publications - Mémoires

Un comité de publication a été constitué pour une nouvelle série des Mémoires intitulée "Academia Helvetia". Cette série est éditée en commun avec la Société Suisse des Sciences Humaines. Quatre volumes seront consacrés aux fouilles d'Auvernier (NE) et de Niederwil (TG). Une requête sera adressée au FN pour obtenir les crédits nécessaires.

Organisation de la recherche dans le domaine des Sciences de l'atmosphère

Une séance d'information a été organisée par le D.I. à laquelle le C.C. a envoyé un observateur. Il est question de créer une Commission fédérale. Le C.C. préférerait nettement créer une Commission de la SHSN ou pourrait élargir la tâche de notre Commission d'Hydrologie. Rien n'est encore décidé mais le C.C. estime qu'il est dans la mission de notre Société et dans ses traditions de prendre à son actif la recherche dans ce domaine. Si toutefois une solution étatique fédérale devait être adoptée, notre Société doit y être représentée pour la partie scientifique fondamentale.

Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO

Notre Société est représentée par son Président dans la Section des Sciences exactes. D'utiles contacts ont été ainsi établis entre les deux organisations.

Le Secrétaire central continuera à s'occuper des relations avec l'UNESCO.

Réunions annuelles

L'Assemblée annuelle 1973 aura lieu au Tessin les 19, 20 et 21 octobre sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Sadis.

L'Assemblée générale et la réunion annuelle de 1974 se tiendront à Neuchâtel.

Nous remercions les organisateurs pour la tâche à laquelle ils sont déjà engagés et nous réjouissons de ce rendez-vous prometteur.

Protection des sites présentant un intérêt scientifique

Le C.C. a vu avec satisfaction que sa démarche pour protéger le rocher du Scheidnössli (Uri) avait abouti à une solution quasi définitive qui consiste à surseoir aux travaux qui menaçaient le rocher et son accès. Une démarche analogue est en cours pour le Mormont (VD).

Les autres informations du C.C. concernent les comptes, les budgets et le Secrétariat Central. Elles vous seront communiquées après ce rapport.

Toutes questions concernant cette première partie peuvent être adressées par écrit avant la séance du 12 mai 1973 ou oralement au cours de cette même séance.

4.2) Propositions de programme du Comité Central en vue de la requête et prévisions d'activité de la SHSN de 1975-79

Ces propositions sont étroitement liées à la requête adressée au D.I.. On trouvera également une relation directe entre le programme et la demande de crédits pour le réaliser. Cette dernière question n'est pas abordée ici.

La requête est établie en commun par la SSSH et notre société. Elle fait l'objet d'une démarche parallèle dont le début remonte à 1968.

Les membres du Sénat trouveront ici le projet établi par le C.C.. Ce projet leur est soumis pour information, discussion, critiques et modifications pour la séance du 12 mai 1973, séance qui peut être suivie d'une séance extraordinaire complémentaire.

Les remarques peuvent être adressées par écrit au C.C. ou présentées oralement à la Séance même.

A) Introduction

Au début de cet exposé, il est nécessaire de faire quelques remarques d'ordre général.

Le C.C. n'a pas les moyens ni l'organisation actuelle suffisante pour réaliser le programme qu'il a établi jusqu'en 1979. Il procédera progressivement, en accord avec les Commissions et Sociétés et suivant les crédits qui lui seront accordés.

Buts de la Requête - Les moyens

- A-a) La Société Helvétique des Sciences Naturelles désire acquérir un statut juridique et obtenir sa reconnaissance par le Parlement au titre de Société faîtière. Elle demande les moyens financiers pour réaliser son programme de politique scientifique. Celle-ci se définit ainsi:
- Contribuer à développer la recherche fondamentale en sciences naturelles et exactes afin de les mettre au service de l'intérêt général et en particulier à la mise en valeur et à la protection de l'environnement à l'échelle du pays.
 - Coordonner les activités de ses Commissions, Sociétés et Comités sur le plan national et international. Exercer des fonctions d'Académie en relation avec d'autres organisations faîtières et culturelles suisses et étrangères.
 - Servir d'organisme d'information et de référence pour tout problème, toute enquête et toute question d'ordre scientifique qui pourraient se présenter sur le plan national.
 - Adapter ses structures actuelles à une action qui doit s'étendre à tout le pays.
- A-b) Le C.C. estime que les structures centrales prévues par les statuts ne sont pas adaptées aux problèmes posés par une réorganisation. Une révision des statuts est nécessaire, en procédant par étapes. Une Commission est en cours de formation à ce propos. Le C.C. a déjà établi quelques directives pour transformer sa structure en renforçant les secrétariats etc.. Cette révision commencera dès qu'aura été transmis la requête au D.I.. Il est impossible de tout faire simultanément.

- A-c) Plusieurs séances de coordination ont eu lieu avec le Fonds National, en présence de représentants du Conseil Suisse de la Science et de la Division de la Science et de la Recherche. C'est ainsi qu'a été réglé de manière satisfaisante et valable à ce jour, le problème des répartitions des crédits de recherche entre le Fonds National et notre Société. Les détails de cette coordination ont été donnés dans la première partie de ce rapport.
- A-d) Le Comité Central tient compte, dans la réorganisation de la Société, du besoin de contrôle qu'il faudra exercer non seulement dans les finances mais pour la qualité des publications qu'il aidera. Un poste sera créé à cet effet. Rappelons qu'un contrôle des dépenses existe déjà puisque les comptes sont soumis annuellement à la Confédération.
- A-e) La révision des statuts comprendra des clauses qui facilitent le rajeunissement des membres des Commissions et leur renouvellement. Il ne faut pas cependant changer pour changer et céder à une certaine démagogie. Car, si certaines exceptions sont regrettables, le système actuel et sa continuité se sont montrés efficaces. D'autre part le recrutement est difficile chez les jeunes pour accomplir des tâches souvent ingrates et non rémunérées.
- A-f) Une séparation plus nette doit être faite entre la partie de la Société qui concerne la recherche et celle groupant les Sociétés cantonales, leurs activités, leurs publications et l'extension de la Science parmi les jeunes et les amateurs sérieux. Nous avons exposé plus loin le programme qui s'attache à cette section.
- A-g) Un regroupement des disciplines scientifiques sera opéré "au sommet" afin de coordonner les nombreuses Commissions, les Sociétés et leurs activités. On créera ainsi des sections telles que Biologie, Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'atmosphère, par exemple. La justification des crédits et des dépenses n'en sera que meilleure.
- A-h) La création de nouvelles Commissions et de nouveaux Comités pour des domaines qui ne sont pas encore représentés à la SHSN et pourtant d'intérêt général, par exemple: informatique, pédologie.
- B) Postes de la Requête concernant la partie de l'Administration centrale
- Le Comité Central a présenté au Sénat 1972 les grandes lignes de la politique qu'il entend développer pendant les années à venir. Ce qui suit en est la mise au point 1973.
- B-a) Réorganisation et développement de l'administration centrale

et générale. Des projets sont à l'étude.

- B-b) Extension des tâches actuelles des Commissions et Sociétés à des activités touchant au développement de leurs disciplines en Suisse et à l'étranger. Information, enquêtes.
- B-c) Développement des assemblées et réunions annuelles sous forme d'aide aux conférences générales, facilités aux organisateurs en leur évitant la quête de crédits; aide à des symposiums.
- B-d) Développement des publications de la Société:
Mémoires, revues périodiques de Sociétés spécialisées et des Sociétés cantonales. Cette forme d'aide est très importante aux yeux du C.C. car elle permet de développer l'activité scientifique dans toute la Suisse, en particulier dans les cantons non universitaires, de manière très démocratique puisqu'elle atteint jeunes et vieux, chercheurs, enseignants et praticiens indépendants. Les Sociétés spécialisées en ont également besoin. Le problème des thèses est réservé.
A ces divers degrés, une aide aux publications augmentera le volume des échanges avec l'étranger. La qualité de la matière publiée sera surveillée par les responsables des périodiques et par le C.C..
Le C.C. a par ailleurs défini sa politique de publications dans le cadre de la requête auprès de la Division de la Science et de la Recherche. Il est inutile d'y revenir ici.
- B-e) Développement de symposiums pour autant que ceux-ci dépassent le niveau de recyclage, n'entrent pas dans les compétences du FN et présentent une qualité supérieure, des contacts avec l'étranger et des résultats de recherches originales.
- B-f) L'aide à des congrès en Suisse mérite d'être sinon entièrement, du moins partiellement soutenue, Toutefois, les sommes nécessaires peuvent être très importantes.
- B-g) L'organisation de conférences de diffusion scientifique existe déjà dans les cantons universitaires et dans quelques Sociétés cantonales.
L'organisation mérite cependant d'être développée car de nombreuses sociétés n'ont pas les moyens financiers suffisants. Ce serait également une manière de faire connaître de jeunes enseignants et leurs travaux. Il paraît aussi très utile de prolonger le programme de conférences organisé par une Société avec un conférencier étranger et de l'étendre à d'autres groupements. Le C.C. organise alors l'extension de ce programme.

- B-h) L'encouragement à la recherche chez les jeunes est un des buts que se propose le C.C.. Il s'agit de créer des bourses pour aider les nombreux jeunes gens montrent un goût très marqué pour les sciences.
- B-i) La délégation de savants suisses à des congrès à l'étranger est en principe laissée aux Commissions, Sociétés et Comités. Le C.C. estime nécessaire de disposer d'une réserve pour envoyer des savants suivant des demandes individuelles, parfois en supplément des délégués "officiels" ou lors de demandes particulièrement valables.
- B-j) Il faut réserver une marge pour ce que l'on considère comme "imprévu". Elle doit couvrir les demandes supplémentaires pour hausse du coût de la vie, pour séances, aide temporaire à une communauté de travail etc..
- B-k) Une réserve centrale est nécessaire pour répondre aux nouvelles cotisations internationales, aux augmentations de celles-ci, à des créations de nouvelles commissions ou à des dépenses exceptionnelles de l'une d'elles en cours d'année. Ces dépenses sont temporaires et durent jusqu'au moment où elles passent dans les budgets annuels des Commissions et Comités.
- B-l) Les enquêtes d'information peuvent être demandées par le Conseil de la Science. Des pourparlers ont déjà eu lieu entre lui et notre Société. C'est une des tâches d'Académie à laquelle nous devons pouvoir répondre. A cet effet, il faudra constituer des groupes de travail dans le cadre existant des Commissions et Sociétés, mener des enquêtes et prévoir des réunions partielles ou plénières. Un cadre administratif s'y rattache nécessairement, pour la durée de l'enquête.

C) Programmes de développements des Commissions pour 1975 - 1979

Dans ce qui précède, le C.C. a donné les grandes lignes communes à l'ensemble de la Société. Il faut maintenant les projets des Commissions, Sociétés et Comités dans leur cadre et les confronter avec le projet d'ensemble.

Ce chapitre du rapport du Président n'est pas complet pour diverses raisons: les demandes budgétaires n'y figurent pas car il importait d'abord d'informer le Sénat sur les lignes directrices des instances; le chiffrage viendra plus tard. La seconde raison est que toutes les réponses ne sont pas arrivées dans les délais.

Enfin, il ne m'a pas encore été possible, pour ce rapport, de dépouiller tous les dossiers parvenus.

Je remercie ceux qui nous ont envoyé leurs réponses et reconnais

la peine qu'ils ont prise pour nous informer et fournir des indications difficiles à élaborer sur le prochain futur. C'est un travail considérable qui était nécessaire pour la requête et pour la suite de l'information du C.C. et du Secrétaire général.

* * *

Les membres du Sénat auront pris connaissance des propositions que leur fait le C.C. pour cette requête. Cette information est soumise à leur approbation et à leurs remarques au cours de cette séance du 12 mai 1973. Le C.C. sollicite l'approbation de l'ensemble du projet et si celle-ci lui est acquise, poursuivra ses démarches auprès du D.I.

Le rapport du Président reflète très exactement l'activité du C.C. et je saisis cette occasion de remercier mes collègues pour leur collaboration. C'est grâce à leur inlassable intérêt pour notre programme et leur énergie que le travail avance. J'associe le Secrétariat général de Berne et Mlle Vogel à mes sentiments de gratitude.

Le Président ouvre la discussion.

M. Steinlin, Société Suisse d'Astrophysique et d'Astronomie:

La répartition des crédits entre le FN et la SHSN devrait être réglée par des directives précises.

Ad page 4 - point 4) Représentation de la Suisse aux congrès et réunions internationales scientifiques: nécessite un règlement.

Ad page 6 - point 13) Révision des statuts: M. Steinlin trouve le saut à 8 délégués ou plus trop grand.

Ad page 10 - A-g) Regroupement des disciplines scientifiques au "sommet": La nécessité de la création de sections n'est pas mise en discussion. Ces sections devraient avoir des délégués au C.C.. Ceci augmenterait trop le nombre des membres du C.C.. M. Steinlin propose encore de regrouper les disciplines pour qu'il y ait moins de sections ce qui diminuerait le nombre de délégués au C.C..

La question du système de milice se pose. Ce système est-il toujours efficace ou ne faudrait-il pas étudier la possibilité de créer des postes fixes et rémunérés de spécialistes. Ceci devrait entrer en considération lors du calcul pour le plan quinquennal.

M. Steinlin propose que tous ces points soient compris dans la restructuration de la SHSN.

Le Président répond à M. Steinlin:

Système de milice:

Le C.C. a déjà envisagé la possibilité de passer du système de milice au système de fonctionnaires. La question doit être nuancée. Le Président estime que le C.C. doit garder un contact avec la vie "académique" et celle des universités.

Regroupement:

Cette question est liée à la réorganisation. Il est prévu que le futur C.C. consistera en un "Bureau" (l'actuel C.C.), élargi du groupe des

délégués. Il s'agit là d'un schéma. Les détails définitifs doivent encore être élaborés.

Le Président répond aux points soulevés:

page 4 - point 4) concernant les frais de représentation

page 5 - point 8) concernant la participation aux frais d'un délégué à un congrès scientifique

et donne des détails complémentaires sur les projets du C.C..

M. Hochstrasser - Délégué du Conseil fédéral:

Ad page 3 - premier paragraphe concernant les instructions de la Confédération lors de l'attribution du crédit 1973: Il est clair que la SHSN devrait avoir la liberté de disposer de ses crédits. Toutefois, la situation actuelle est assez particulière. Il est prévu de soulager les Commissions géologique, géotechnique et géophysique des lourdes tâches nationales et de les transmettre à une institution spéciale. Pendant cette phase de transition, le Conseil fédéral est tenu de veiller à ce que ces commissions reçoivent leur crédit. C'est pourquoi, il a procédé à une certaine répartition.

Cotisation internationales:

Les raisons sont sensiblement les mêmes que ci-dessus.

La SHSN a donc reçu un crédit supérieur de 10 % par rapport à 1972, plus les attributions définies par le Conseil fédéral. Dès que ces questions transitoires seront réglées, la SHSN pourra disposer librement de sa subvention.

M. de Haller, Trésorier central:

Le C.C. comprend le point de vue du D.I.. Toutefois, l'augmentation du crédit de 10% ne permet pas aux commissions de se développer et au C.C. de remplir les nouvelles tâches que le Conseil fédéral lui prescrit.

M. Steinlin - Société Suisse d'Astrophysique et d'Astronomie

Ad 4.2) Propositions de programme du C.C. en vue de la requête et prévisions d'activité de la SHSN de 1975 - 1979 - page 8:

Il demande que ce texte de la requête soit envoyé aux membres du Sénat. L'information entre la SHSN et les Commissions et sociétés devrait être améliorée.

Ad page 11 - B-g) Organisation de conférences de diffusion scientifique:

Comment apprend-on quand et où se trouvent des professeurs étrangers?

Le Président lui répond:

Amélioration de l'information entre SHSN, commissions et sociétés spécialisées:

A cette fin, la conférence des présidents avait été créée. Les résultats n'ont toutefois pas été satisfaisants. C'est pourquoi le C.C. a supprimé cette réunion. Elle a été remplacée par des contacts personnels plus fréquents.

La séance du Sénat est la grande réunion d'information.

Le bulletin d'information est resté bloqué par le manque de personnel et

la surcharge des secrétariats.

M. Sitter, Secrétaire général SSSH/SHSN répond à l'intervention de M. Steinlin:

La matière pour le Bulletin existe. Il était prévu d'en éditer un avant la séance du Sénat, mais le projet n'a pas pu être réalisé. En ce qui concerne le règlement des délégations, M. Sitter informe M. Steinlin que ce règlement existe, mais n'a pas encore pu être expédié car la SSSH est revenue sur quelques points.

Quant à la requête, la situation est en réalité bien plus avancée qu'elle ne le paraît. Le C.C. est conscient de toutes ces tâches, mais ne peut les réaliser si rapidement.

M. Jost, Société zurichoise des Sciences naturelles:

M. Jost estime qu'il faut être prudent dans le domaine de l'information, pour ne pas trop se charger. Pour ce qui est des congrès, les revues spécialisées les publient en permanence et tout le monde y a accès. Il aimerait que d'autres tâches plus importantes que la participation aux congrès reçoivent plus d'attention. Par exemple: maintenir dans le grand public une attitude favorable à la science.

Le Président répond qu'il estime tout de même comme une des tâches de la SHSN d'informer ses membres sur un certain nombre de congrès qui touchent aux sciences naturelles.

M. Cherbuliez, ancien membre C.C.:

En ce qui concerne la chimie, il appuie M. Jost. En effet, les informations sur les congrès sont déjà largement diffusées par les périodiques de toutes les branches de la chimie.

M. Huggel, Secrétaire central:

La SHSN ne veut pas entrer en concurrence avec les périodiques spécialisés, mais elle doit par exemple diffuser les informations qu'elle reçoit du DPF par les ambassades.

M. Cherbuliez:

Ces informations pourraient être transmises non pas sous forme de bulletin, mais en les faisant suivre aux sociétés intéressées.

L'information par bulletin souffre de deux inconvénients:

- 1) le C.C. fait un choix
- 2) les sources d'informations plus précises manquent.

Le Président:

Quant au choix fait par le C.C. celui-ci tâchera de faire de son mieux. En ce qui concerne les précisions, il est clair que le secrétariat central les transmettra à tous ceux qui les demandent.

M. Steinlin:

Les informations concernant une des sociétés membres ne devraient pas passer par la SHSN. Ce seront plutôt les questions générales qui devraient être traitées dans le bulletin, par exemple les relations avec la Confédération.

Le Président:

Ces informations générales sont comprises dans le rapport du président au Sénat et à l'Assemblée générale. Ce rapport donne une information qui est aussi complète que possible. Pour d'autres renseignements, il faut s'adresser au Secrétariat jusqu'au moment où le bulletin paraîtra.

M. Hochstrasser, Délégué du Conseil Fédéral

En ce qui concerne les renseignements concernant la politique de la Science, ils peuvent être imprimés dans le bulletin "Politique de la Science". D'éventuelles demandes sont à adresser à la Division de la Science et de la Recherche.

Sur demande de M. Steinlin, M. Hochstrasser confirme que le bulletin "Politique de la Science" pourrait être distribué à tous les présidents de commissions, sociétés et comités, Il prend note de cette demande, en priant toutefois tous ceux qui le reçoivent déjà de lui communiquer.

Le Président soumet son rapport au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

5) Acceptation des comptes 1972, rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs ayant paru dans les Actes administratifs, le Président les soumet à la discussion et au vote.

Ils sont approuvés, sans discussion, à l'unanimité.

6) Informations du Trésorier

6.1) Crédit 1973

Le Trésorier central, après un bref aperçu de la situation, ouvre la discussion.

M. Grosjean, Commission de géographie:

La Société de géographie a demandé Fr. 4'000.--.
Cette demande a été coupée. La Commission de géographie peut-elle céder une partie de son crédit de publications à la Société de géographie?

Le Trésorier central répond que le C.C. laisse aux commissions le soin de disposer de leur crédit comme elles le désirent pourvu que le C.C. en soit informé et que cela paraisse dans les comptes.

M. Kobold, Commission de Géodésie:

Le crédit accordé à cette commission ne lui permet pas de payer les pensions qu'elle doit assurer.

Le Trésorier central constate que la Commission de géodésie a bouclé ses comptes, en 1971, avec un excédent de recettes de Fr. 30'000.--. Or, lorsque le C.C. reçoit les demandes de budget et qu'elles ne comportent pas de détails quant aux autres recettes éventuelles des commissions, il cherche ces renseignements dans les derniers comptes parus. Il saisit cette occasion pour rappeler aux délégués que les demandes de crédit doivent contenir les recettes d'autres sources.

M. Lacroix, SPHN Genève:

Est-ce -que l'on peut compter sur une subvention pour les sociétés cantonales en 1974?

Le Trésorier central:

Un poste d'aide aux sociétés cantonales et locales a de nouveau été prévu sur le budget 1974, mais la réponse définitive dépend du crédit qu'accordera la Confédération à la SHSN.

6.2) Prospective et enquête auprès des organismes SHSN

Le Secrétariat général a lancé une enquête de prospective sur l'activité et les besoins financiers des organismes de la SHSN de 1975 - 1979. L'intention du C.C. était de se faire une idée approximative du développement de ses organismes. Ceci d'une part en vue de coordonner les efforts et d'autre part afin d'évaluer les montants qui devront être sollicités à la Confédération pour cette période.

Le plan prospectif des activités du C.C. est contenu dans le rapport du Président central. Le programme est au point. Il manque les moyens pour le mettre en vigueur.

Projets des organismes SHSN:

Des entretiens avec le C.C. seraient utiles pour établir une situation prospective aussi claire que possible.

Plans financiers:

Les réponses parvenues des organismes SHSN sont d'une importance très variable. Certains se trouvent dans l'impossibilité de faire des estimations et d'autres donnent des indications plus précises.

Le Trésorier central ne donnera pas de chiffres précis pour ne pas se trouver lié à des sommes qui, plus tard, ne seraient pas adaptées aux besoins réels. Néanmoins, des prévisions générales de subventions pour ces prochaines années sont nécessaires pour la requête. Dans ce cadre global, des ajustements restent possibles.

Le Président central remercie encore tous ceux qui se sont donné la peine d'établir un plan d'activités et de financement. Les renseignements ainsi fournis ont été extrêmement précieux.

7) Budget 1974

Après une brève introduction du Trésorier central, le budget 1974 est soumis à la discussion.

M. Hochstrasser, Délégué du Conseil fédéral:

Le D.I. a reçu des instructions sévères afin d'empêcher l'augmentation du budget fédéral. La SHSN ne pourra donc pas recevoir un crédit aussi fortement augmenté qu'elle le demande. Le FN peut compter avec une augmentation de Fr. 5 millions l'année prochaine. Cette augmentation ne couvre même pas l'augmentation du coût de la vie. La SHSN devra compter avec le même crédit qu'en 1973, majoré d'une certaine somme pour couvrir les nouvelles fonctions et du pourcentage correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

M. Hochstrasser exprime les regrets du D.I. devant cette situation.

Le Président central:

Le D.I. doit comprendre que le C.C. doit assumer les charges d'une Société en pleine expansion. La SHSN doit défendre son point de vue et ne peut accepter que la Confédération ne tienne pas compte du développement de ses activités.

Le C.C. présentera au D.I. ce que nous demandent les commissions et sociétés. Ce n'est pas le rôle du C.C. de diminuer les demandes de ses organismes.

Le C.C. aimerait associer le Sénat à ses protestations en soumettant au vote une résolution dont le texte a été préparé par le C.C.

Le Président ouvre la discussion sur le principe d'une telle résolution.

M. Cherbuliez, ancien membre C.C.:

Appuie la proposition et signale le cas particulier de la chimie. En effet, moins de 10 % de la cotisation versée par le Comité Suisse de Chimie à l'IUPAC sont payés par la Confédération. Le reste doit être trouvé par d'autres sources. Ceci entraîne la baisse du niveau de représentation de la Suisse qui était considérée comme l'un des pays de première catégorie.

M.A. Mercier, Commission du Jungfraujoeh:

estime qu'il faut entrer en matière sur ce projet de résolution.

M. B. Jeanrenaud, Commission de Biologie expérimentale:

Soutient le projet. La résolution devrait être présentée de manière à engager une discussion avec les Autorités.

Vote de principe:

77 oui	5 abstentions
1 non	

Le projet de Résolution suivant est distribué et mis en discussion:

"Le Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles, réuni le 12 mai 1973 à Berne, a pris connaissance du contenu de la lettre adressée par le Département Fédéral de l'Intérieur à son Président central en date du 24 avril 1973, l'informant que le crédit 1974 qui lui est réservé, ne sera probablement guère augmenté par rapport à celui de 1973.

Le Sénat ne peut admettre une mesure aussi absolue sans examen préalable du budget qui sera proposé pour 1974. Il demande instamment au Département Fédéral de l'Intérieur que ce budget soit discuté et qu'un crédit correspondant au besoin réel de la SHSN soit accordé.

Le Budget 1973, malgré les augmentations, a été grevé de versements impératifs imposés par le D.F.I.. Il en résulte que la SHSN ne peut pas réaliser entièrement le développement souhaitable et que le D.F.I. lui demande dès maintenant, avant même le dépôt de la requête.

Bien que conscient des limites du budget total de la Confédération, le Sénat de la SHSN estime que la politique de la science et l'appui aux sociétés faîtières, affirmés par le D.F.I., doivent s'accompagner des moyens financiers correspondants."

M. Hochstrasser, Délégué du Conseil Fédéral:

L'augmentation de la plupart des postes de budgets est considérée comme une nécessité, mais le D.F.I. ne peut dépasser son budget sauf si une décision intervient au niveau du Conseil fédéral.

Les exigences de la Confédération quant à la restructuration ne sont pas réalisables uniquement par une aide financière accrue. La réorganisation peut être réalisée sans supplément de crédit.

Le Trésorier central:

Il est indispensable que le Sénat et le Conseil fédéral se rendent compte qu'avec une augmentation de 10 % (coût de la vie), la SHSN reste complètement paralysée et restera la société poussiéreuse qu'elle est aux yeux de certaines personnes.

Le Trésorier central se réfère au Rapport du Président à la page 19 des Actes 1972, partie administrative. Le C.C., en acceptant ces charges, a endossé une responsabilité et pour l'assumer il faut des moyens. Les 10 % d'augmentation ne sont pas suffisants pour cela. Le C.C. est conscient que les moyens fédéraux ont atteint un plafond, mais on réclame en même temps une politique de la science. En public, on annonce la fonction importante des Sociétés faîtières et toutes ces paroles ne sont pas accompagnées d'une aide financière correspondante. Il faut donc que l'on nous mette les moyens à disposition pour réaliser le développement attendu et nécessaire.

La rédaction de la résolution est discutée et les changements suivants proposés:

Premier paragraphe, avant-dernière ligne:

Après "augmenté" il sera ajouté "en valeurs réelles". La ligne devient donc:

"sera probablement guère augmenté en valeurs réelles
par rapport à

Deuxième paragraphe, deuxième ligne:

Deviendra:

"sans examen préalable du budget de la SHSN qui
sera proposé"....

Troisième paragraphe:

Deviendra:

"Dans la situation qui résulte du Budget de 1973,
la SHSN ne peut déjà pas réaliser le développement à
nécessaire, développement que le DFI lui demande dès
maintenant et dont la SHSN est responsable. La SHSN
se trouve donc confrontée avec la menace d'une para-
lysie de son activité actuelle pour ne pas parler de
son extension indispensable."

La résolution est soumise au vote:

Version originale	4 voix
Version corrigée	47 voix
Abstentions	3

La Résolution dans sa forme nouvelle est votée:

Oui	48
Non	nul
Abstentions	4

Le Président remercie le Sénat de l'appui moral énorme qu'apport ce vote
au C.C..

Discussion du Budget 1974

M. Steinlin, Société d'Astrophysique et d'Astronomie:

constate que ses désirs ont été suivis mais souligne que les notes
explicatives devraient encore être plus complètes en ce qui concerne les
délégations et symposia.

M. Hadorn, ancien membre C.C.:

répond qu'il faudrait éviter de trop charger le C.C. de tâches administra-
tives.

M. Habicht, ancien membre C.C.:

Que sont les Fr. 70'000.-- à l'IHES?

Le Trésorier central

répond que ce montant nous a été prescrit par la Confédération qui estimait utile de payer une contribution à cet Institut pour permettre à des savants suisses de participer aux travaux de recherche.

Aux questions concernant la forte augmentation de la cotisation à l'ICSU, le Secrétaire central répond que celle-ci est basée sur une décision de l'Assemblée générale de l'ICSU lors de sa réunion à Helsinki. Selon un accord entre l'ICSU et l'UNESCO, l'ICSU sera dorénavant responsable, sur le plan des sciences naturelles, de la recherche sur l'environnement. Un nouveau secrétariat permanent a été ouvert à Paris.

L'augmentation qui en résulte a été acceptée par 52 pays. La Suisse a dû suivre.

Quant aux questions concernant la forte augmentation accusée par le poste CSRS en Côte d'Ivoire, le Secrétaire central informe l'assemblée que des pourparlers se déroulent entre le FN, la DSR, la Commission du CSRS et la SHSN pour discuter le problème de base: est-ce que la SHSN prend à sa charge les instituts scientifiques à l'étranger?

Le Budget 1974 est accepté avec une abstention.

8) Communications du Secrétaire central

8.1) Nouvelles Commissions, Sociétés etc. envisagées

Sur cette liste figurent:

- l'informatique
- la pédologie (intérêts géologiques, botaniques agricoles, microbiologiques, chimiques et phytogéographiques)
- l'ornithologie
- le Comité du SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment)

8.2) Représentation des Comités nationaux au Sénat

Cette innovation a pour but d'assurer une meilleure coordination. Cela augmenterait évidemment le nombre des membres du Sénat.

Le Président demande l'accord de principe du Sénat à ce sujet.

Celui-ci est donné à l'unanimité.

9) Nouvelles Commissions, Sociétés et nouveaux Comités

9.1) Société spécialisée: SAGUF (Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung)

Président: Prof. P. Tschumi, Berne

Vice-Président: Prof. L. Schürmann, Conseiller national

M. Habicht, ancien membre C.C.:

recommande la prudence dans ce domaine pour éviter le chaos. Qui s'occupe du regroupement des différents organismes pour assurer une coordination efficace?

Le Secrétaire central:

La Commission de l'environnement est consciente de cette mission. Il y a des contacts établis avec la Commission d'Hydrobiologie, d'Océanographie et de Limnogéologie. Il est prévu de prendre contact avec d'autres commissions.

Le règlement de la Commission de l'environnement devait être présenté sous le point 12) de l'ordre du jour, mais il a été retiré étant donné que la mention des autres Commissions manque.

La Commission a, par ailleurs, déjà pris contact avec l'Amt für Umweltschutz pour une enquête sur la situation actuelle des recherches dans cette discipline en Suisse.

9.2) Comité Suisse de l'EPA (European Photochemistry Association)

Président: Prof. K. Schaffner, Genève
Vice-Président: Prof. O. Jeger, Zurich
Secrétaire: Prof. H. Labhart, Zurich

9.3) Comité Suisse de l'IGCP (International Geological Correlation Programme)

Président: Prof. R. Trümpy, Zurich
Prof. W. Nabholz, Berne
Prof. F. de Quervain, Zurich
Prof. M. Burri, Lausanne
Prof. A. Streckeisen, Berne
Dr. K. A. Hünemann, Zurich
1 délégué de la DSR
1 délégué du DPF
Dr. A. Spicher, Bâle

9.4) Comité Suisse de l'IHES (Institut des Hautes Etudes Scientifiques à Bures s/Yvette)

Prof. G. de Rham, Lausanne
Prof. W. Hunziker, Zurich
Prof. E. Specker, Zurich

9.5) Comité Suisse de l'INQUA (Union International pour l'Etude du Quaternaire)

Président: Prof. W. Nabholz, Berne
Secrétaire: Dr. A. Spicher, Bâle
Prof. F. de Quervain, Zurich
Prof. M. Burri, Lausanne
Prof. A. Streckeisen, Berne
Dr. K.A. Hünemann, Zurich

9.6) Comité Suisse de l'IUB (International Union of Biochemistry)

Président: Prof. G. Semanza, Zurich
Vice-Président: Prof. H. Aebi, Berne
Secrétaire: Prof. J. P. von Wartburg, Berne
Trésorier: Dr H. Keberle, Bâle

9.7) Comité Suisse du SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

M.B. Hübscher, Schaffhouse:

Est-il opportun de créer tous ces comités et commissions après ce qui ressort de la Résolution?

Le Président lui répond que le C.C. est décidé de développer ces activités.

Les nouveaux organismes de la SHSN sont acceptés avec 2 avis contraires et avec 2 abstentions.

10) Congrès internationaux en Suisse 1973/74

Selon les statuts, le Sénat doit être informé des congrès internationaux tenus en Suisse. En voici la liste:

10.1) Séance de fondation de l'European Geophysical Society

Zurich, 25 - 29 septembre 1973

Organisé par: Prof. S. Müller, Président du Comité d'organisation
Institut de Géophysique de l'EPFZ
8049 Zurich

Symposia:

- Deep Structure of Europe
- Alpine and Mediterranean Geodynamics
- Oceanic Sediments
- Space Geodesy and Laser Ranging
- Interactions between Ionosphere and Thermosphere
- Latest Result on the Study of Moon and Planets

10.2) Symposium international sur la mécanique de la neige

Grindelwald, avril 1974

Organisation: Prof. M. de Quervain

Président du Comité d'organisation du Symposium
international sur la mécanique de la neige
Institut fédéral pour l'étude de la neige et des
avalanches
7260 Weissfluhjoch/Davos

10.3) Symposium "Manipulation of the Genetic Material"

Davos, septembre 1974

Organisation: Prof. H. Ursprung

Président de la Société Suisse de
Biologie Cellulaire et Moléculaire
Institut de Zoologie de l'EPFZ
Sonneggstr. 5

8006 Z u r i c h

10.4) Symposium international sur les mouvements récents de la croûte terrestre

Zurich, 1974

Organisation: Dr N. Pavoni, Secrétaire

Comité d'organisation du Symposium
RCM 1974

Institut de Géophysique de l'EPFZ

8049 Zurich

La liste est acceptée sans avis contraire et avec 10 abstentions.

11) Modifications des Statuts de la SHSN

Les nouvelles rédactions suivantes ont été acceptées, avec une abstention:

11.1) Page 9, par. 31, al. 2

"La direction centrale se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et d'assesseurs. Le secrétaire général assiste d'office à toutes les délibérations de la direction centrale avec voix consultative."

11.2) Page 10, par. 33, c)

"Fixation des salaires des fonctionnaires permanents de la société ainsi que d'autres honoraires."

11.3) Page 11, par. 37

"Chaque commission doit tenir au moins une séance plénière par année et y inviter un membre du Comité Central. Le C.C. peut accorder des dérogations."

11.4) Page 12, par. 40

Le C.C. propose de supprimer ce paragraphe

11.5) Page 13, par. 43, al. 1

"Commission des mémoires" remplacée par "Commission des publications."

11.6) Page 16, par. 53, dernier al.

"Les comptes communiqués au Département fédéral de l'Intérieur doivent être signés par le président de la commission qu'ils concernent."

12) Approbation de nouveaux règlements ou modifications de règlements

12.1) Commission des Mémoires

Le règlement modifié, comprenant le changement du nom de la Commission en "Commission des Publications", est accepté.

12.2) Commission de l'environnement

Le règlement a été retiré de l'ordre du jour par la Commission.

12.3) Commission Euler

Le changement est accepté à l'unanimité.

12.4) Commission Bourses de voyage

La nouvelle rédaction de ce règlement est acceptée avec 3 abstentions.

Les copies des modifications de règlement mentionnées ci-dessus peuvent être obtenues au Secrétariat central de la SHSN à Genève.

13) Mutations

Le Sénat est informé des mutations suivantes:

Délégué de la Confédération au Sénat:

M. A. BOCHATAY, ing. dipl. EPFZ, Député au Conseil national
(remplaçant M. F. Carruzzo, démissionnaire)

Société Suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie

Cette société a changé de titre et s'appelle désormais:
"Société Suisse d'Anthropologie"

Société Botanique Suisse

Nouveau Comité élu pour trois ans:

Président et délégué au Sénat: Prof. L. FAUCONNET, Lausanne

Vice-Président et suppléant du délégué au Sénat: Prof. E. LANDOLT, Zurich

Trésorier: Mlle A. DUTOIT, Corseaux

Secrétaire: Dr G. COLLET, Lausanne

Assesseurs: Dr G. BOCQUET, Zurich

Prof. P. VILLARET, Lausanne

Contrôleurs des comptes: Dr W. WUERGLER, Lausanne
Mme M. DUCKERT, Neuchâtel
Suppléant des contrôleurs: Dr M. YERLI, Bulle
Rédacteur: Prof. H. KERN, Zurich

Société Suisse de Géographie

Comité 1973 - 76:

Président: Dr. R. SALATHE, Bâle
Vice-Président: Dr E. SCHWABE, Muri
Secrétaire I : W. FRANKHAUSER
Secrétaire II : Dr J. ROHNER
Trésorier: G. BIENZ

Siège: Société Suisse de Géographie
Klingelbergstrasse 16
4056 Bâle

Comité Suisse de l'IUGG

Président: Prof. M. DE QUERVAIN, Davos
Vice-Président: Prof. M. SCHUERER, Berne
Secrétaire: Prof. J. BONANOMI, Neuchâtel
Fl. AMBROSETTI, Locarno
Prof. W. K. BACHMANN, Lausanne
Prof. H. U. DUETSCH, Zurich
Prof. P. KASSER, Zurich

Prof. S. MUELLER, Zurich
Prof. E. NIGGLI, Berne
Prof. W. STUMM, Zurich
Prof. A. SUESSTRUNK, Baden

Comité Suisse de l'IUPAB

Président: Prof. K. WUETHRICH, Zurich
Prof. R. FRANKLIN, Bâle
Prof. A. FRITZ-NIGGLI, Mme, ZH
Prof. B. HIRT, Lausanne
Prof. E. KELLENBERGER, Bâle

Prof. P. MARMIER, Zurich
Prof. G. SCHWARZ, Bâle
Prof. P. ZAHLER, Berne

Comité Suisse de l'IUPAC

Président: Prof. H. SCHMID, Zurich
Vice-Président: Dr R. FIRMENICH, Genève
Secrétaire: Dr H. LEHNER, Berne
Prof. E. CHERBULIEZ, Conches/GE
Prof. V. PRELOG, Zurich
Dir. E.P. KOELLIKER, Bâle
Dr. Y. DUANANT, Zurich
Dr. M. LUETHI, Burgdorf
Dr. M. RUTISHAUSER, Luterbach

Dr. M. POTTERAT, Berne
Dr. A. MISEREZ, Berne
Dr. Y. SIEGWART, Brunnen
Prof. G. SEMENZA, Zurich
Dr. W. BUERGI, Aarau
Dr. R. ZENDER, La Chaux-de-Fonds

Comité Suisse du SCOR

S'ajoutent aux membres soumis au Sénat sous "nouveau Comité" l'année passée:
Prof. P. BROENNIMANN, Genève
Dr H. HEBERLEIN, Breganzona-Lugano

Mme Dr K. MANGOLD-WIRZ, Banyuls-sur mer
Prof. A. PORTMANN, Bâle

Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève

Délégué au Sénat: J. RUFFET, Genève
Suppléant du Délégué: Prof. M. SAUTER, Genève

Société Zurichoise des Sciences Naturelles

Délégué au Sénat: Prof. R. JOST, Zurich

14) Elections

14.1) Elections diverses

Sont élus:

Délégués de la SSSH au Sénat de la SHSN:

Prof. H.-G. Bandi, Président de la SSSH
Prof. B. Inhelder, Genève

Délégués de la SHSN à l'Assemblée des délégués de la SSSH:

Prof. A. Lombard, Genève, Président central de la SHSN
Prof. B. Susz, Genève

Stiftungsrat des Gletschergartens Luzern

Dr. U. Petermann, Lucerne (remplace Dr J. Aregger, Lucerne)

Conseil d'administration de l'IHES à Bures s/Yvette

Délégués de la Suisse:
Prof. G. de Rahm, Lausanne
Prof. W. Hunziker, Zurich

14.2) Elections des membres des commissions - durée du mandat: 6 ans

Biologie expérimentale

Prof. B. Jeanrenaud, Genève, Président
Prof. F. Baumann, Genève, Vice-Président
Dr Alain Perrelet, Genève, Secrétaire
Prof. C. Perrier, Genève, Trésorier
Prof. P. Haab, Fribourg - Physiologie
Prof. G. Semenza, Zurich - Biochimie
Prof. R. Straub, Genève - Pharmacologie
Prof. H. Ursprung, Zurich - Biologie cellulaire et moléculaire

Biologie moléculaire

Prof. H. Ursprung, Zurich, Président
Prof. W. Arber, Bâle, Secrétaire
Prof. M. Billeter, Zurich

Prof. L. Caro, Genève
Dr. B. Hirt, Lausanne
Prof. R. Schindler, Berne
Prof. T. Stähelin, Bâle

Bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle

Prof. C. Favarger, Président
Prof. P. Tardent, Vice-Prés. et suppléant du Président au Sénat
Prof. Ch. Terrier
Prof. H. Meier
Prof. H. Kern
Prof. R. Matthey
Dr E. Dottrens

C¹⁴

Prof. H. Oeschger, Berne, Président
Prof. B. Messerli, Berne, Suppléant au Sénat
Prof. M. Welten, Berne
Prof. H. Zoller, Bâle
Dr H. Röthlisberger, Zurich

CSRS en Côte d'Ivoire

Prof. J.-G. Baer, Neuchâtel, Président
Prof. Hj. Huggel, Genève, Trésorier
Prof. C. Favarger, Neuchâtel, Secrétaire
Prof. J. Miège, Genève
Prof. U. Rahm, Bâle
Prof. A. Aeschlimann, Fribourg
E. Widmer, Ing. EPF, Abidjan et Paris

Environnement

Prof. P. Tschumi, Berne, Président
Dr L. Schürmann, Conseiller national, Olten, Vice-Président
Dr E. Merian, Bâle, Trésorier
Prof. H. Mislin, Carona, Secrétaire
PD Dr B. Böhlen, Berne
Chr. Leuthold, Zurich
Prof. Y. Maystre, Lausanne
Prof. M. Schär, Zurich
Prof. E. Winkler, Zurich

Euler

Prof. Ch. Blan, Président
Prof. J. J. Burckhardt, Vice-Président
Prof. P. Banderet, Secrétaire
Dr K. Stricker, Trésorier
Prof. W. Habicht, Rédacteur général
Dr E. A. Fellmann
Dr A. Hartmann

Comité de rédaction:
Prof. W. Habicht, Président

Prof. P. Henrici
Dr E. Meyer
Prof. W. Scherrer
Dr h.c. M. Schmidheiny
Prof. J. de Siebenthal
Prof. E. Trost

Prof. Ch. Blanc
Prof. E. Trost

Comité des finances:
Dr. K. Stricker, Trésorier
Prof. Ch. Blanc
Dr. A. Hartmann

Flore cryptogamique

Prof. Ch. Terrier, Neuchâtel, Président
Prof. H. Zogg, Thalwil, Vice-Président, suppléant du dél. au Sénat
Prof. E. Müller, Zurich, Secrétaire
Assesseurs:
PD Dr R. Corbaz, Nyon
Dr H. Huber, Riehen
Dr A. Zehnder, Neuenhof
Prof. G. Turian, Grand-Lancy

Fonds National

Prof. R. Weber, Berne, Président
Prof. K. Bernauer, Neuchâtel
Prof. Ch. Blanc, Lausanne
Prof. P. Bovay, Zurich
Prof. E. Giovannini, Fribourg
Prof. F. Gygax, Berne
Prof. E. Kuhn-Schnyder, Zurich
Prof. E. Landolt, Zürich
Prof. A. Lombard, Genève

Géodésie

Prof. M. Schürer, Berne, Président
Prof. W. K. Bachmann, Lausanne
Prof. J. Bonanomi, Neuchâtel
Prof. R. Konzett, Secrétaire, Zurich
Dir. E. Huber, Wabern
Prof. H. Kasper, Zurich
Prof. A. Miserez, Lausanne
Prof. S. Müller, Zurich
Prof. H. Waldmeier, Zurich
Dipl. Ing. F. Jeanrichard

Géographie

Prof. G. Grosjean, Kirchlintach, Président
Prof. E. Winkler, Zurich, Vice-Président
Dr E. Schwabe, Muri, Secrétaire
Dr J. Barbier, Lausanne
Prof. H. Boesch, Zurich
PD Dr W. Gallusser, Bâle
Prof. B. Messerli, Bremgarten

Prof. C. Raffestin, Genève
Prof. E. Spiess, Zurich

Géologie

Prof. W. Nabholz, Berne, Président
Prof. H. Badoux, Lausanne, Vice-Président
Prof. A. Gansser, Zurich
Prof. H. Jäckli, Zurich
Prof. H. P. Laubscher, Bâle
Prof. A. Lombard, Genève
Prof. E. Niggli, Berne
Prof. F. de Quervain, Zurich
Prof. J. P. Schaer, Neuchâtel
Prof. R. Trümpy, Zurich
Prof. E. Wenk, Bâle
Prof. C. Caron, Fribourg
Prof. L. Vonderschmitt, Bâle, Président honoraire

Bureau de la Commission:
Dr. A. Spicher, Dir., Bâle
Dr. H. Fischer, Bâle
Dr. W. Flück, Bâle
Mlle E. Wiessner, Secrétaire, Bâle

Géophysique

Prof. H. Badoux, Lausanne
Prof. J. Bonanomi, Neuchâtel
Prof. A. Gansser, Zurich
Prof. H. Laubscher, Bâle
Prof. E. Niggli, Berne
Prof. C. Meyer de Stadelhofen, Lausanne, Vice-Président
Prof. St. Müller, Zurich, Président
PD Dr H. Röthlisberger, Zurich
Prof. A. Süssstrunk, Baden, Secrétaire

Géotechnique

Prof. F. de Quervain, Président, Zurich
Dr A. von Moos, Vice-Président, Zurich
Prof. E. Wenk, Bâle
Prof. E. Niggli, Berne
Prof. Th. Hügi, Berne
Prof. H. Badoux, Lausanne
Prof. H. Grob, Zurich
Prof. R. Woodtli, Lausanne
Prof. C. Meyer de Stadelhofen, Lausanne
Prof. W. Nabholz, Berne
Prof. M. Vuagnat, Genève
Dr F. Hofmann

Giacomi, Dr Joachim de -

Prof. E. Giovannini, Président
Prof. S. Rosine, Vice-Président
Prof. W. Habicht, Secrétaire
Prof. J. Cadisch, Berne
Dr H. Frey, Berne
Dr J. Gilbert

Glaciers

Prof. R. Haefeli, Zurich, Président
Prof. M. de Quervain, Davos, Vice-Président
Prof. P. Kasser, Zurich
Dr H. Röthlisberger, Zurich
Prof. C. Jaccard, Neuchâtel
Prof. H. Oeschger, Berne
Prof. F. Müller, Zurich
Ing. dipl. A. Flotron, Meiringen

Hydrobiologie

Dr Erwin Maerki, Aarau, Président
Prof. E. A. Thomas, Zurich, Vice-Prés. et suppl. du dél. au Sénat
Dr E. Bosset, Lausanne
Prof. R. Braun, Unterengstringen
Prof. H. Ambühl, Dübendorf
R. Monod, Lausanne
Dr B. Müller, Berne
Dr P. Nydegger, Kirchberg
Dr E. Pongratz, Genève
A. Quartier, Neuchâtel
Prof. W. Stumm, Dübendorf
Dr E. Wolff, Lucerne

Hydrologie

Prof. M. de Quervain, Davos, Président
Prof. P. Kasser, Zurich, Secrétaire
Prof. A. Burger, Neuchâtel, Vice-Président
Dr H. Courvoisier, Zurich
Prof. F. Gygax, Berne
Dr H. Keller, Birmensdorf
Dipl. Ing. C. Lichtenhahn, Berne
Dr L. Mornod, Bulle
Dr P. Naenny, Dübendorf
Prof. G. Schnitter, Küsnacht
J. C. Thams, Gränichen
Prof. D. Vischer, Zurich
Dipl. Ing. E. Walser, Berne

Jungfrauojoch

Prof. H. Debrunner, Berne, Président
Prof. A. von Muralt, Berne, Président honoraire
Prof. A. Mercier, Berne, Vice-Président et suppl. du dél. au Sénat
Dir. H. Eggenberger, Berne
Prof. M. Golay, Saubervy
Prof. P. Haab, Fribourg
Prof. Ch. Haenny, Lausanne
Prof. O. Huber, Fribourg
Dr H. Röthlisberger, Zurich
Prof. M. Schürer, Berne

J.C. Thams, Locarno
Dr. R. Hirni, Unterseen

Mémoires

Prof. H. Nüesch, Président
Bibliothécaire de la SHSN
Prof. Th. Hügi, Berne
Prof. G. Töndury, Zurich
Prof. P. Villaret, Lausanne

Océanographie et Limnogéologie

Prof. P. Tardent, Zurich, Président
Prof. A. Portmann, Bâle
Prof. A. Gansser, Zurich
Prof. A. Hottinger, Bâle
Frau Dr. K. Mangold-Wirz, Bâle
Prof. W. Nabholz, Berne
Prof. P. Brönnimann, Genève
Dr H. Heberlein, Breganzona
Dr E. Bourgnon, Berne
Dr F. Gilliéron, Berne

Paléontologie

Prof. E. Kuhn-Schnyder, Zurich, Président
Prof. H. Schaub-Nidecker, Bâle, Rédacteur
Prof. M. Reichel, Bâle
Dr F. Burri, Bâle

Parc National

Prof. J. G. Baer, Neuchâtel, Président	
Prof. H. Zoller, Bâle, Vice-Président	
Prof. A. Aeschlimann, Neuchâtel, Secrétaire	
Prof. R. Bach	Dr A. Nadig, Zuz
Prof. H. Boesch, Zurich	Prof. J. L. Richard, Neuchâtel
Prof. P. Bovey	Dr. W. Sauter
Dr G. Furrer, Zurich	Prof. E. A. Thomas, Zurich
Prof. H. Kummer	Dr M. Schüepp
Prof. H. Leibundgut, Zurich	Prof. R. Trümpy
Dr P. Müller, Coire	Prof. M. Welten, Berne
Dr R. Schloeth, Zerne	

Phytogéographie

Prof. H. Zoller, Bâle, Président
Prof. E. Landolt, Zurich, Secrétaire
Dr A. Antonietti, Hinterkappelen
Prof. C. Favarger, Neuchâtel
Prof. H. Hess, Zurich

Prof. J. Miège, Genève
Prof. J.-L. Richard, Neuchâtel
Prof. P. Villaret, Lausanne
Prof. M. Welten, Berne

Recherches spatiales

Prof. J. Geiss, Président, Berne
Dr H. Balsiger, Berne, Secrétaire-Trésorier
Prof. M. Anliker, Zurich
Prof. H. U. Dütsch, Zurich
Prof. M. Golay, Sauverny
Prof. H. Haefner, Zurich
Prof. U. Hochstrasser, Berne
Dipl. Ing. W. Klein, Berne
Dr. M. Lattmann, Zurich
Dr G. Poretti, Berne
Prof. M. Schürer, Berne
Prof. E. Stiefel, Zurich

Schläfli

Prof. Hj. Huggel, Genève, Président
Prof. P. Brönnimann, Genève, Vice-Président
Prof. P. E. Pilet, Lausanne
Prof. E. Müller, Zurich
Dr R. Nöthiger, Zurich

Spéléologie

Dr V. Aellen, Genève, Président
Dr J. Meia, Neuchâtel, Vice-Président
M. Audetat, Lausanne
Dr R. Bernasconi, Münchenbuchsee
Dr A. Boegli, Hitzkirch
M. Egloff, Neuchâtel
Ing. J. J. Miserez, Neuchâtel
R. Gigon, La Chaux-de-Fonds, Secrétaire/Trésorier

15) Assemblée annuelle automne 1973 - Election du Président annuel 1974

Le Président central donne la parole au Prof. Simonetti, de la Société Tessinoise des Sciences Naturelles, qui donne un bref aperçu du programme prévu pour l'Assemblée annuelle de cet automne, qui aura lieu les 19, 20 et 21 octobre 1973 à Trevano/Lugano.

Le Sénat élit comme Président annuel pour 1974 à Neuchâtel le Prof. R. TABACCHI, Neuchâtel.

16) Date de la prochaine Séance du Sénat

Elle aura lieu le samedi 11 mai 1974 à Berne.

17) Membres honoraires

Sont nommés membres honoraires de la SHSN par vote secret:

- Prof. Fritz Baltzer, Berne
- Prof. Emile Cherbuliez, Genève
- Prof. Paul Michot, Liège
- Prof. Alexander von Muralt, Berne

Ils seront invités à l'Assemblée générale à Lugano où leur sera remis un diplôme.

18) Délégation du FN au Sénat

L'accord de principe est donné, avec 1 abstention.

19) Propositions individuelles

20) Divers

La séance est levée à 14 h. 00.